

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 20 mars 2023, a adopté les règlements suivants :**

- 23-010**            **Règlement autorisant un emprunt de 37 119 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et des sites de gestion des sols d'excavation**
- 23-011**            **Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement de la cinquième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX)**

La ministre des Affaires municipales a approuvé ces règlements le 4 mai 2023. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 19 mai 2023

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat